



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-94

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 28 décembre 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise ESIRIS INFRA relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques.

L'entreprise ESIRIS a fait l'objet d'une absorption, et il convient donc de transférer les prestations au profit de la société INFRANÉO. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché mais constitue une simple mesure de réorganisation interne.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché public et les prestations du marché restent inchangées. Il n'a donc pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 1 de transfert du marché public de prestations de services relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant ayant pour objet de transférer les prestations à l'entité INFRANÉO,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de l'avenant de transfert n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 de transfert du marché public de prestations de services relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 ne prévoit pas d'augmentation financière,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.